

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Excusés : 1

Absent : 0

Représentée : 2

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 20h30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LOMBARDY Sandra, Maire.

Date de convocation : Lundi 20 juillet 2020

Présents : Sandra LOMBARDY, Marc BROCC, Lionel BERNARD, Robert DUBOIS, Denis FAYNEL, Anthony MALZIEU, Cédric MONIER, Virginie WAUCQUIER

Excusé : Alain MOUNIER

Excusés représentés : Gaëlle ARNAUD (représentée par Sandra LOMBARDY), Jean Claude FRANÇOIS (représenté par Marc BROCC).

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

MR MALZIEU Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°18 -2020

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget principal

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'année 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ; Constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

Section	Résultat C.A 2018	Virement à la S.I	Résultat de l'exercice 2019	Restes à Réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement commune	-6 634.31 €		15 202.62 €	D : 383 308 € R : 180 000 €	- 203 308 €	- 194 739.69 €
Fonctionnement commune	246 303.99 €	6 634.31 €	97 911.42 €			337 581.10 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé BP Commune au 31/12/2019	337 581.10 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (C/1068)	194 739.69 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	142 841.41 €
Total affecté au C/1068	194 739.69 €
Déficit global cumulé au 31/12/2019 A reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00

Délibération n°19 -2020

Vote du budget principal 2020

Après avoir rappelé les grands principes budgétaires à respecter que sont les principes d'annualité, d'antériorité, d'universalité, d'unité et d'équilibre, et présenter ce qu'est un budget communal, Madame le Maire propose au Conseil municipal le Budget Primitif principal 2020 s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses à la somme :

Section de fonctionnement : 383 514.41 €

Section d'investissement : 654 076.41 €

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance en détail en amont et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif principal 2020 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Délibération n°20 -2020

Vote du budget lotissement Les Oulagniers 2020

Madame le Maire propose au Conseil municipal le Budget Primitif lotissement Les Oulagniers 2020 qui se présentant comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 11 500 €
- Recettes : 81 259,24 €

Section d'investissement : 10 254.51 € tant en dépenses qu'en recettes.

Séance du 24 juillet 2020

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Il est précisé que le budget lotissement les Oulagniers est voté en suréquilibre. En effet, les travaux du lotissement sont terminés à ce jour. D'autre part, il ne reste qu'un lot à vendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif du lotissement les Oulagniers 2020 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Délibération n°21 -2020

Objet : constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) : proposition de noms

Suite à une légère erreur sur deux noms, une nouvelle délibération devait être prise, prenant en compte les corrections. Le tableau définitif de désignation des membres de la Commission est donc le suivant :

Commissaire titulaire	Adresse		Commissaire suppléant	Adresse
M. GAGNE Marcel	CHANTILHAC 43000 CEYSSAC		Mme QUINTIN Marie Andrée	8 rue de la Passerelle La Tarine 43000 CEYSSAC
Mme ARNAUD Gaëlle	7 Route de la Reliade Chantilhac 43000 CEYSSAC		M. FRANÇOIS Jean Claude	30 rue des Vigneaux Hauts 43 000 CEYSSAC
Mme Paulette PRADES	9 Route du Riou 43000 CEYSSAC		M. MALZIEU Anthony	10 rue Louis de Bécourt 43 000 CEYSSAC
M. LAC Gilbert	6 Impasse des fruitiers 43 000 CEYSSAC		M. BROC Marc	2 Route d'Espaly, Les Vigneaux 43 0000 CEYSSAC
M. BOYER Christian	35 Route des Vigneaux 43 000 CEYSSAC		M. DUBOIS Robert	9 rue de la Fontaine Haute 43 000 CEYSSAC
M. FAYNEL Denis	1 Chantepedrix 43 000 CEYSSAC		M. MOUNIER Alain	7 la Saoume 43 000 CEYSSAC

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Mme ANNIE GUIGON	3 Hameau la Crébade 43 000 CEYSSAC		M. JEAN-YVES REYNAUD	5 Impasse du Pradal 43 000 CEYSSAC
M. PIERRE GOUDARD	11 Route Lobeyrac 43 0000 CEYSSAC		M. LIONEL BERNARD	37 Route d'Espaly Les Vigneaux 43 000 CEYSSAC
M. PHILIPPE AVOUAC	7 Hameau La Crébade 43 000 CEYSSAC		Mme VIRGINIE WAUCQUIER	7 Hameau La Crébade 43 000 CEYSSAC
M. ISSARTEL Jean-Pierre	Vigneaux de Ceysac 43000 CEYSSAC		Mme MICHÈLE BOYER	5 rue du ruisseau Chantilhac 43 000 CEYSSAC
M. BROC Martine	2 Route d'Espaly, Les Vigneaux 43 0000 CEYSSAC		M. MONIER Cédric	13 rue de Coste Rouge 43 0000 CEYSSAC
M. ANTHUS Jean Paul	4 Brossac 43 000 CEYSSAC		M. JOUR Julien	5 rue de la Fontaine Haute 43 000 CEYSSAC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°15-2020

Délibération n°22 -2020

Objet : création d'une nouvelle commission et sous-commissions

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la proposition de création d'une **commission travaux**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer une commission travaux composée de 8 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.
- Désigne les membres suivants : **M.BROC Marc, DUBOIS Robert, Anthony MALZIEU, Jean Claude FRANÇOIS, Alain MOUNIER, Cédric MONIER, Denis FAYNEL, Lionel BERNARD.**

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale, à l'unanimité, décide de créer trois sous-commissions travaux. De par leurs délégations, **les adjoints** seront membres de droits à toutes les sous-commissions de travaux :

- sous-commission travaux appelée « **Maison Bertrand** » composée de trois autres membres : Anthony MALZIEU, Jean Claude FRANÇOIS.
- sous-commission travaux appelée « **Entretien de voiries et chemins communaux** » composée de trois autres membres Denis FAYNEL, Alain MOUNIER, Cédric MONIER.
- sous-commission travaux appelée « **Aménagement du Bourg phase II** » composée de deux autres membres : Anthony MALZIEU, Cédric MONIER.

Questions diverses :

Logement communal :

Le logement communal n°2 situé dans le bourg de Ceyssac est à nouveau occupé par une nouvelle locataire : PIEDJOUJAC Lila.

Compte rendu de la Commission Communication :

Le Vice-Président de cette commission est Robert DUBOIS

C'est le conseiller Alain MOUNIER qui se charge des publications sur le site INTERNET qu'il a d'ailleurs d'ores et déjà mis à jour.

Une réflexion est entamée concernant la publication du prochain bulletin municipal.

Il est décidé d'envoyer certaines informations aux habitants directement par mail dans la mesure où nous possédons leur adresse mail et qu'ils nous y ont autorisés.

Compte rendu de la Commission Vie Communale et sociale :

La Vice-Présidente de cette commission est Virginie WAUQUIER.

Durant cette commission, plusieurs idées sont évoquées mais nécessitent une réflexion plus aboutie :

- Le spectacle de Noël pour les enfants a été choisi.
- Plusieurs idées différentes sont évoquées concernant le repas des aînées : choix d'une salle avec traiteur, restaurants... il est décidé d'obtenir des prix de traiteur pour vérifier la faisabilité de cette option.
- Se renseigner pour organiser des concerts classiques à l'Église.

COMPTE RENDU de la SEANCE DU 24 JUILLET 2020

- Recevoir des artistes à résidence afin de profiter de spectacles à coût réduit.
- Une analyse et communication particulière envers les familles devront être menées concernant les transports scolaires.
- Une étude sera faite sur la participation des communes de -de 1000 habitants qui ne disposent pas de centre aéré afin de réviser ou non la participation actuelle de la Commune de Ceysac.